



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Non-remplacement des enseignants et inégalités scolaires en Seine-Saint-Denis

Question orale n° 641

Texte de la question

M. Thomas Portes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences du non-remplacement des enseignants et sur les conditions d'apprentissage des élèves en Seine-Saint-Denis. À Noisy-le-Grand, dans sa circonscription, la situation de l'école maternelle Joliot-Curie illustre de manière frappante l'état d'abandon du service public d'éducation. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2025, les élèves de grande section ont déjà vu passer plus de dix enseignants différents. La directrice de l'école, qui assurait l'enseignement de cette classe, est en arrêt maladie depuis février 2025 et n'a jamais été durablement remplacée. Malgré l'annonce de deux nouveaux remplaçants à compter du 26 janvier 2026, l'un d'entre eux est déjà absent. Résultat : les élèves se retrouvent encore sans enseignant au moins deux jours par semaine. Ces enfants ont quatre ou cinq ans. Ils devraient apprendre à parler, à lire leurs premiers mots, à découvrir l'école. À la place, ils découvrent l'instabilité permanente. Au total, depuis leur entrée en maternelle, la majorité de ces enfants n'a jamais connu une année scolaire complète avec un enseignant stable. Les remplacements successifs, les absences répétées et l'absence de continuité pédagogique désorganisent profondément la classe. Les parents d'élèves alertent depuis des mois sur les conséquences pour leurs enfants : pleurs quotidiens, anxiété, troubles du sommeil, troubles du comportement et décrochage progressif. Cette situation ne peut plus durer. Un remplacement pérenne doit être immédiatement trouvé pour cette classe. Mais ce qui se passe à Noisy-le-Grand n'est malheureusement pas un accident. C'est le symptôme d'un problème structurel du service public d'éducation qui frappe tout un département. La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune et l'un des plus pauvres de France métropolitaine. Près d'un tiers de la population a moins de 25 ans et un quart y vit sous le seuil de pauvreté. Cela en fait le territoire où les besoins éducatifs sont les plus élevés du pays. Et pourtant, c'est aussi le département où l'école publique manque le plus de moyens. Les absences d'enseignants sont trop souvent non remplacées pendant plusieurs jours, parfois plusieurs semaines. Dans certaines écoles de Seine-Saint-Denis, plusieurs centaines de journées d'enseignement ne sont pas assurées chaque année faute de remplaçants. Un élève de Seine-Saint-Denis perd en moyenne l'équivalent d'une année entière d'enseignement au cours de sa scolarité à cause de ces absences non remplacées. Dans le même temps, la précarité des personnels progresse : la part d'enseignants contractuels dans le premier degré est nettement plus élevée en Seine-Saint-Denis que dans d'autres territoires. Dans plusieurs académies, des milliers de postes ne trouvent plus de candidats aux concours de recrutement. Résultat : dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées du département, la moindre absence désorganise tout un établissement. Les élèves sont répartis dans les autres classes, les effectifs explosent et les conditions d'apprentissage se dégradent pour tout le monde. Et pendant ce temps, le Gouvernement a annoncé pour la rentrée 2026 la suppression de plus de 4 000 postes d'enseignants. Autrement dit, alors que l'école manque déjà de professeurs, on décide d'en supprimer encore. Le ministère aggrave la pénurie de personnels dans de nombreuses académies et l'école publique manque aujourd'hui de tout : d'enseignants, de remplaçants, de personnels éducatifs et médico-sociaux. Cette dégradation fragilise l'ensemble du système éducatif et accentue les inégalités scolaires. L'école, qui devrait être l'outil principal de réduction des inégalités sociales, se retrouve au contraire affaibli par des politiques qui ont progressivement appauvri le service public d'éducation. En Seine-Saint-Denis, ces choix ont des conséquences particulièrement graves. Depuis plusieurs semaines, enseignants, parents d'élèves et organisations syndicales du département se mobilisent donc pour demander un plan d'urgence pour l'école en Seine-Saint-Denis, comprenant notamment la création de 5 000 postes supplémentaires, dont des postes de remplaçants. M. le député souligne qu'une question simple se pose aujourd'hui, à savoir comment parler d'égalité des chances

lorsque certains enfants apprennent dans des classes à vingt élèves tandis que d'autres se retrouvent à quarante-cinq en maternelle. Il s'interroge également sur la manière dont il est possible d'accepter qu'un élève perde l'équivalent d'une année d'enseignement simplement parce qu'il grandit en Seine-Saint-Denis. Il rappelle que les enfants de ce département ne sont pas des citoyens de seconde zone et constate que, pourtant, leur droit à l'éducation dépend encore trop souvent de leur code postal. Il lui demande donc s'il entend enfin prendre la mesure de la situation et mettre en place un véritable plan d'urgence pour l'école en Seine-Saint-Denis, afin de garantir le remplacement effectif des enseignants et des conditions d'apprentissage dignes pour tous les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 641

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)